

NOUVEAU

JOURNÉE D'ACTUALITÉ

# PLU intercommunal et loi ALUR

Par Eric LANDOT, Avocat associé au barreau de Paris,  
Docteur en droit public diplômé de Sciences Po Paris, fondateur du Cabinet Landot  
et Nicolas POLUBOCSKO, Avocat Cabinet Landot et Associés

## Objectifs

- Connaître les dispositions de la loi ALUR relatives au PLUI
- Mettre en œuvre des mesures transitoires
- Evaluer les impacts sur la commune

### Détail de la formation

▶ 09h00

#### Accueil café

▶ 9h30 - 12h30

#### Les dispositions de la loi ALUR relatives au PLUI

- Les mesures transitoires à mettre en œuvre
- Le transfert de la compétence aux EPCI

#### L'impact sur les SCOT

- Les enjeux du PLUI
- Le rapprochement PLUI et SCOT

#### L'intérêt du PLUI

- Un contenu plus vaste que le PLU
- Un contenu spécifique

▶ 12h30 - 14h00

#### Déjeuner offert

▶ 14h00 - 17h00

#### Avantages et inconvénients du PLUI

- L'impact sur la maîtrise du territoire communal
- Les gains envisageables

#### Le rôle de la commune

- Compétences et pouvoirs dans le PLUI
- Les cas de désaccord Commune /EPCI

▶ 17h00

#### Fin des travaux

### Programmation 2013

#### Paris

 08/11       11/12

#### Lyon

 27/11

### + Pour aller plus loin :

- Cursus Responsable Service Urbanisme
- Cycle Urbanisme
- Nos formations en Urbanisme et en Intercommunalité

<http://formation.territorial.fr>

### Avec votre inscription

- + Le déjeuner et les pauses
- + Offert un abonnement à *La Lettre du cadre territorial*



### Infos pratiques

Tél. : 04 76 65 61 00

Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : [formation@territorial.fr](mailto:formation@territorial.fr)

+ Retrouver l'intégralité des formations sur <http://formation.territorial.fr>

## Fiche d'inscription\* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

 Madame     Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail (obligatoire) : .....

### Collectivité territoriale de rattachement :

Nom de la collectivité : .....

Adresse : .....

Code postal :      Ville : .....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet <http://formation.territorial.fr>) et les accepter sans réserve (merci de cocher la case).

TERRITORIAL S.A.S - Capital 7.325.000 € - Siret 404 926 958 00020 (R.C.S Paris) - Code APE 5813Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 28 404 926 958  
58 cours Becquart Castelbon - BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Téléphone : 04.76.65.71.36 - Fax : 04.76.05.01.63 - Internet : <http://www.territorial.fr>

RÉF. ET-TEC13108\_JA

### Tarifs HT :

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| Associations, communes et EPCI < 10 000 hab.   | <input type="checkbox"/> 350 € HT |
| Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab.   | <input type="checkbox"/> 570 € HT |
| Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab.   | <input type="checkbox"/> 670 € HT |
| Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab.  | <input type="checkbox"/> 770 € HT |
| Communes et EPCI > 150 000 hab. et conseils généraux/régionaux + entreprises privées | <input type="checkbox"/> 790 € HT |
| Autres (État...)   | <input type="checkbox"/> 570 € HT |

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité